

**COMMUNE DE LÉRY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
N°III-2022-08****Séance du 6 juillet 2022****Le Conseil Municipal de la commune de Léry, légalement convoqué le 30 juin 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal en mairie sous la présidence de Madame Janick LÉGER – Maire.**

<b>Présents</b>	J. LEGER, C. DEMANTE, I LEVERE, M. CHRIAA, N. LECARFF, C. RABET, B. AUBERT, K. LANCTUIT, Y. CANCELON, C. JUSZCKO, F. RAFYQ, D. PAUMIER, E. MERLIN, P. BOLARD, C. CONTREMOULIN, AG. MEREUX, E LEFEBVRE,
<b>Absents</b>	M. DUMONTIER
<b>Pouvoirs</b>	B. NORMAND à C. DEMANTE

**Secrétaire de séance : C. JUSZKO**Elus : 19Nombre de présents : 17Nombre de votants : 18**Recrutement d'agent contractuel de remplacement**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise** la Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer momentanément un fonctionnaire.
- **Charge** la Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- **Autorise** la Maire à inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Janick LÉGER  
Maire de LÉRY

